

Compte-rendu sommaire

Séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAXEL (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis MOUCHET

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2015

Présents Mesdames et Messieurs

Denis MOUCHET, Luc NICOLAS, Laurent MARTH, Frédéric GUIBERTI, Chantal RAPHOZ, Isabelle CONDEVAUX, Laurence MOUCHET, Gilles VANDERMARLIERE, Corinne MIEGE, Emmanuelle AHYI SENA

Excusé : Jérémy DUPRAZ.

Monsieur Luc NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu précédent

Le compte-rendu du 2 décembre 2014 est approuvé sans observation.

TARIFS DES GITES HIVER 2015/2016 ET ETE 2016

Monsieur le Maire

- Donne connaissance au Conseil Municipal des tarifs hebdomadaires actuellement en vigueur pour la location des gîtes (délibération du 30 janvier 2014).
- Demande à l'assemblée de se prononcer quant aux tarifs à appliquer du 26/09/2015 au 01/10/2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'appliquer les tarifs hebdomadaires suivants (inchangés) concernant les gîtes ruraux soit :

- gîtes de 5 personnes : N° 261002 ET 261003 Style Villa

▪ du 26/09/2015 au 19/12/2015	296.00
▪ du 19/12/2015 au 09/04/2016	316.00
▪ du 09/04/2016 au 07/05/2016	296.00
▪ du 07/05/2016 au 01/10/2016	286.00

- gîtes de 6 personnes : N°261004 ET 261005 Style Chalet

▪ du 26/09/2015 au 19/12/2015	370.00
▪ du 19/12/2015 au 09/04/2016	400.00

▪ du 09/04/2016 au 07/05/2016	370.00
▪ du 07/05/2016 au 01/10/2016	350.00

Caution à 350.00 €.

Réduction 10% pour séjour à partir de 3 semaines consécutives

Ces tarifs s'entendent toutes charges comprises.

- Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Une réflexion sur le fonctionnement des gîtes est nécessaire pour améliorer le service notamment à l'arrivé et au départ des vacanciers, une réunion sera programmée prochainement.

Mise à jour de la convention d'occupation du Domaine Public BOUYGUES TELECOM FPS TOWERS

Monsieur le Maire

- Rappelle la convention initiale en date du 6 juillet 2004, consentie à BOUYGUES TELECOM concernant le droit d'occuper un emplacement sis ROCHE AUX FEES afin d'implanter et d'exploiter des infrastructures, aujourd'hui propriétés de FPS Towers.
- Présente la nouvelle convention (afin d'être en conformité avec la législation), reprenant les modalités et conditions contractuelles définies précédemment et notamment :

✓ Surface mise à disposition : inchangées :	25 m²
✓ Montant de la redevance : inchangée :	3920.00 €
✓ Clause d'indexation : inchangée :	Taux fixe 1.5 %
✓ Durée de la convention : inchangée :	15 ans
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention ainsi présentée et charge Monsieur le Maire de signer cette dernière.

SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire,

Présente les différents courriers des associations demandant une subvention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer les subventions suivantes aux associations :

Associations	Montants
Ecole du Château Route de Saxel	Séjour scolaire 5 élèves x 75 € 375.00 €
74420 BOEGE	

- Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour le mandatement.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la banque alimentaire du 30 décembre 2014 remerciant la commune pour les subventions accordées en 2014 (350.00 €).

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'école Saint Joseph du 1er décembre 2014 remerciant la commune pour la subvention accordée en 2014 (840.00 €).

Délibération du CM portant sur le transfert dans le domaine public communal de voies privées MATRAVAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux procédures de régularisation et acquisition des emprises de cette route, il reste en cours 3 parcelles à acquérir. A l'issue de cette procédure le transfert dans le domaine public communal de cette voie sera possible.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal donne un avis favorable de prendre la délibération après régularisation de l'ensemble des parcelles.

Compte-rendu travaux RD 20 par le Cabinet UGUET

Monsieur TOGNAZZI du Cabinet UGUET présente le bilan des travaux de la RD20
Il précise que 98 % des travaux sont terminés. Il reste à ce jour à mettre en place la signalisation verticale ainsi que le marquage au sol (la chaussée doit être sèche) et indique que les travaux prendrait fin au plus tard fin mars. (Sauf contrainte météo).

Coût prévisionnel des travaux :	486 680 € HT
Coût réalisé :	476 621 € HT

Travaux complémentaires – Avenants :	88 733 € HT
--------------------------------------	--------------------

Ce décomposant comme suit :

CONSEIL GENERAL

Renforcement et purge structure de chaussée :	60 210 € HT
---	--------------------

COMMUNE DE SAXEL

Travaux de raccordement EP :	9 373 € HT
------------------------------	-------------------

Voirie et enrobés VC3 :	6 500 € HT
-------------------------	-------------------

Murs et escaliers DUPRAZ René :	12 650 € HT
---------------------------------	--------------------

Total des travaux complémentaires :	28 523 € HT
-------------------------------------	--------------------

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX :	565 354 € HT
------------------------------------	---------------------

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire

NEANT

Questions diverses

Appartements Presbytère

Monsieur le Maire

- Informe le Conseil Municipal qu'à ce jour 2 appartements sont libres.

- Indique qu'aux vues des problématiques rencontrées pour louer ces logements, il s'avère notamment que le montant des loyers actuels ne correspondent pas à la demande du marché et aux conditions techniques de mise à disposition de locaux (chauffage et isolation). Il serait donc nécessaire de réduire le montant de ces loyers.
- Demande au Conseil de se prononcer sur une modification éventuelle de ces loyers.

Le Conseil Municipal après discussion décide de ramener les loyers à compter du 1^{er} février 2015 comme suit (hors charges) :

- | | | |
|--------------------------------|-----------------|-------------------------|
| - Appartement côté cimetière : | 450.00 € | loyer actuel : 540.00 € |
| - Studio central meublé : | 400.00 € | loyer actuel : 450.00 € |
| - Appartement côté route : | 450.00 € | loyer actuel : 500.00 € |

- Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et de régulariser le loyer de février 2015 en ce sens, concernant l'appartement côté route actuellement occupé.

Alpes du Léman

Monsieur le Maire pour information, donne lecture du courrier de la Mairie de Villard du 12 janvier 2015 l'informant que cette dernière souhaite se retirer du Syndicat des Alpes du Léman.

La séance est levée à 22H15.

Le Maire :

Le secrétaire de séance :

